

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

VIE DE SAINT-JACQUES, apôtre, 25 juillet. — DÉCHET. — NOUVELLES DE ROME : Don du Saint-Père à N.-D. de Lourdes ; opinion du *Pungolo* sur la diplomatie pontificale. — CHRONIQUES DIOCÉSAINES ET PROVINCIALES : La sanctification du dimanche ; départ du R. P. Ouellet, O. M. I. ; 1200 communians à N.-D. de Lourdes, Saint-Sauveur ; guérison miraculeuse à Sainte-Anne de Beaupré ; le pèlerinage de la société S. Vincent de Paul des Trois-Rivières ; les sœurs de la Miséricorde. — SAINTE-ANNE D'AU-



SOMMAIRE

RAY, précis historique. — RÈGLE DES FRANCISCAINS DU TIERE-ORDRE DIT SÉCULIER, 1^{ère} partie. — ÉTRANGER : Derniers moments du colonel Carreau au Tonkin ; prochaine conversion du roi Koukoulou ; la conférence des avocats à Paris et la suppression des traitements des évêques et des curés ; hommage rendu aux missionnaires français par le député radical Blancsabé ; un missionnaire à l'Académie. — RÉPARATION PAR LES ENFANTS, trait édifiant. — Décès de la semaine.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
6 mois, 55 cents — Un an, une piastre.

LE NUMÉRO
2 cents

Permis d'imprimer : L. A. D. MARÉCHAL, V.-G.

Adresser toutes les communications à M. P. Dupuy.

Bureaux : rue Saint-Gabriel, 25.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, 22 juillet,	—	Saint-Antoine Abbé.
Mardi, 24	“	— Saint-Valentin.
Jeudi, 26	“	— Sainte-Justine.
Samedi, 28	“	— Ecole de Réforme.

Dimanche, 22 Juillet — 10^e Dimanche après la Pentecôte. — Fête de sainte Marie-Magdeleine. — Double, ornements blancs.

Mercredi, 25, fête de saint Jacques, apôtre. — Double, 1^{re} classe.

Jeudi, 26, fête de sainte Anne, mère de la B. V. Marie, patronne de la province de Québec. — Double, 1^{re} classe. (Solennité renvoyée au dimanche suivant.) Ce jour sont prohibées les messes des défunts, même corps présent.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale.—Dimanche, 22, lundi et mardi, continuation de la neuvaine de Saint-Jacques, à 7 h. p. m.

Mercredi, 25, fête de Saint-Jacques, titulaire de la cathédrale, grand'messe à 9 h. pour les bienfaiteurs de l'évêché.

Couvent des sœurs de Sainte-Croix. — Mardi, à 7 h. $\frac{1}{2}$, profession religieuse.

Couvent des sœurs de Sainte-Anne, à Lachine.—Jeudi, 26, profession religieuse, à 8 h.

Dimanche, 22 juillet, visite pastorale de S. G. Mgr de Montréal à Saint-Sauveur.

SAINT JACQUES, APOTRE.

25 Juillet

Jacques, le majeure, était fils de Zébédée et de Salomé, et frère aîné de saint Jean l'évangéliste ; il était de Bethsaïde, en Galilée. Sa mère, son frère et lui, furent des premiers disciples du Sauveur : appelés immédiatement après saint Pierre et saint André, ils obéirent avec une promptitude qui leur gagna le cœur du divin Maître. Jacques fut un des trois disciples de prédilection : il fut présent, avec Pierre et Jean, à la résurrection de la fille de Jaïre ; il vit avec eux la gloire du Fils de Dieu sur le Thabor ; il fut avec eux le témoin de son agonie au Jardin des olives.

Quand Jésus eut ressuscité, Jacques fut témoin de ses diverses apparitions ; il eut part à toutes les instructions et à toutes les faveurs accordées aux apôtres, et quand il eut reçu le Saint-Esprit, son zèle ne put être contenu : on le vit parcourir les villes et les campagnes de la Judée, pour annoncer la foi à ses frères.

Après la mort de saint Étienne, fuyant la terre inhospitalière de la Judée, il s'embarqua pour l'Espagne, où il alla porter la parole du salut.

Jacques retourna en Judée, où il travailla, avec un zèle extraordinaire, à la diffusion de la foi. Son courage, son éloquence, l'onction répandue dans ses discours, ses miracles convertirent des multitudes d'âmes : aussi les Juifs n'oublièrent rien pour le perdre. Un jour ils lui opposèrent deux magiciens, Philète et Hermogène, qui avaient promis de le confondre : l'apôtre les convertit. Un peu plus tard, ils se saisirent de lui, et, après l'avoir fort maltraité, ils le conduisirent à Hérode-Agrrippa. Pour plaire aux Juifs, qui l'aimaient peu, et pour se les concilier, ce prince inique condamna l'apôtre à perdre la vie.

Celui qui l'avait arrêté, voyant sa constance, se déclara son disciple, et fut condamné au même supplice. Sur le chemin, il se jeta aux genoux de sa victime pour lui demander pardon ; Jacques le releva, l'embrassa tendrement, en lui disant : *La paix soit avec vous*. Arrivé au lieu du supplice, le saint fit sa prière, remercia le Seigneur d'être le premier des apôtres à boire son calice, et il fut décapité, l'an 44.

Le corps de saint Jacques fut enterré à Jérusalem ; mais peu de temps après ses disciples l'emportèrent avec eux en Espagne, où ils le déposèrent en un lieu nommé aujourd'hui El Padron, en Galice. Au neuvième siècle, ces reliques sacrées furent portées à Compostelle, où elles reposent dans l'église cathédrale. Cette ville est devenue célèbre par le concours extraordinaire de pèlerins qui sont venus, de toutes les parties du monde, vénérer ces précieux restes.

DÉCRET.

MARIANOPOLITANA.

Dubium IV. Si contingat in recitatione privata separari Matutinum a Laudibus, quæritur quomodo concludendum sit Matutinum præsertim inferiis majoribus, in quibus preces flexis genibus adhendæ sunt ad horas omnes et quomodo inchoandæ sint Laudes ?

Ad IV. Matutinum in casu concludendum cum oratione de officio diei ! Laudes assumpto per celebrantem pluviali super alba aut superpelliceo.

Dubium V. Utrum Festo Annuntiationis Beatæ Mariæ Virginis intra quadragesimam occurrente, liceat ubi non existit obligatio chori cantare statim post missam vespere festivitatis ? Eh quatenus affirmative an possit celebrans depositis casula, stola et manipulo pluviale super albam induere ? An vero ad sacristiam recedere debeat, et cum superpelliceo et pluviali mox redire ?

Ad V. Licere, assumpto per celebrantem pluviali super alba aut superpelliceo.

Réponse de la S. Congrégation des Rites à divers *quæsitæ* présentés par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

N. B.—Pour rendre plus facile la lecture des demandes et des réponses qui y ont trait, chaque *quæsitum* ou *dubium* est suivi immédiatement de la solution qui s'y rapporte.

Note de la Rédaction.

NOUVELLES DE ROME.

La fête de saint Pierre a été admirable ; plus de 200 mille fidèles sont allés à la basilique vaticane baiser les pieds du prince des apôtres.

Le Pape vient d'ériger le Dahomey en préfecture apostolique avec le missionnaire algérien Ménaget pour préfet.

Le 2 juillet N. S. Père le Pape a reçu les élèves du Sacré-Cœur et a témoigné de sa prédilection pour leur saintes institutrices. Léon XIII a félicité les jeunes filles de leur éducation chrétienne ; il a montré l'importance de l'éducation pour les femmes et la nécessité de combattre sur ce terrain les efforts de la révolution.

N. S. P. le Pape vient d'offrir à Notre-Dame de Lourdes un calice en vermeil. Le don de l'auguste bienfaiteur a été présenté à Lourdes, le 12 juin, par M. le comte Servanzi.

— Un organe libéral des plus répandus dans la haute Italie, le *Pungolo* de Milan, est obligé de reconnaître que le Pape et sa di-

plomatie honorent grandement l'Italie et perpétuent, au milieu de la décadence générale, les meilleures gloires italiennes. Dans son numéro du 16 juin, le *Pungolo* s'exprime ainsi au sujet de Léon XIII.

“ Sa diplomatie a fourni des preuves de la plus haute habileté. Celle de tous les états du monde peut y puiser des enseignements. Léon XIII se révèle comme un homme avisé, capable de saisir et de mettre en pratique, au moment opportun, tous les stratagèmes et toutes les finesses de cet art de gouverner dans lequel les italiens étaient jadis passés maîtres, et dont les traditions ne se retrouvent plus qu' parmi ses diplomates en soutane. Certes si la papauté était une puissance comme une autre, si elle représentait un royaume de ce monde, elle pourrait être heureuse et fière des succès qu'elle remporte.”

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

Dans ce temps des vacances, au moment où un grand nombre de familles s'éloignent de leur pasteur et vont, soit à la campagne, soit dans les villes d'eaux, se délasser de leurs travaux, il est bon, il est utile de rappeler aux fidèles combien ils doivent observer la sanctification du saint jour du dimanche.

C'est ce qu'a bien compris M. le curé de Notre-Dame ; aussi a-t-il fait le prône dimanche dernier sur la sanctification du dimanche.

Il a d'abord montré quelle importance Dieu attache à la sanctification de ce jour, puisqu'il en a promulgué la loi sur le Sinai au milieu des éclairs et du tonnerre. Dans sa bonté infinie pour notre faiblesse, Dieu a laissé à l'homme six jours et ne s'en est réservé qu'un, le dimanche ; mais il veut que ce jour lui soit consacré et que nous le passions en pensant à lui, en lui rendant grâce, en le priant.

Mais si le dimanche est le jour de Dieu, c'est aussi le jour de l'homme. Que serait l'homme sans le dimanche, sans un jour de repos et de recueillement ? Toujours à ses travaux, à ses affaires il serait bientôt surmené de corps et d'esprit et arriverait à l'abrutissement.

Le dimanche est aussi le jour de la famille. Par le repos qu'il donne les membres de la famille, journallement dispersés, se trouvent réunis ; c'est un jour de réjouissance, les repas sont plus recherchés, on revêt les plus beaux habits, on est rassemblé, et ainsi se maintient cette vie de famille, seul moyen d'être heureux dans ce monde.

Malheureusement bien des gens, au lieu de sanctifier le dimanche, font de ce jour qui est le jour du Seigneur, le jour du démon. Ils en profitent pour donner cours à leurs passions et courir les lieux d'amusements profanes, ne craignant pas d'enfreindre la loi de Dieu.

Pour sanctifier le dimanche il faut—c'est d'obligation absolue—entendre la sainte messe et, sauf empêchement, la grand'messe de préférence, car c'est pendant la grand'messe que se donne la parole de Dieu ; assister le plus souvent possible aux vêpres et se recueillir fréquemment en élevant ses pensées vers le divin Maître.

L'Eglise, en bonne mère, permet en ce jour les amusements, les distractions pourvu qu'elles soient honnêtes et morales ; des promenades en famille, de bonnes lectures, des réunions de parents et d'amis.

Nous savons, a ajouté M. Sentenne, que depuis quelque temps beaucoup de personnes se rendent au cimetière, le dimanche ; c'est une bonne et pieuse pensée que d'aller prier sur la tombe de ceux qui nous furent chers, ou de faire les stations de la croix au calvaire du cimetière, et c'est un excellent moyen de sanctifier le dimanche. Mais aussi qu'elle grande faute commettent ceux qui ne garde pas dans ce lieu béni une attitude convenable et qui, par leurs propos et même souvent par leurs chants, sont un sujet de scandale.

Ceux qui m'écoutent, a dit en terminant, M. le curé, sont de fidèles observateurs de la loi du dimanche ; qu'ils continuent à l'observer dignement, qu'ils passent saintement ce jour de repos, pour se rendre dignes du repos éternel dans le ciel.

Mercredi prochain est le 46e anniversaire de la consécration de Mgr Bourget.

Mgr Purcell décédé dernièrement était le doyen de l'Episcopat du monde entier ; aujourd'hui c'est le cardinal archevêque de Prague.

Mgr Bourget est le troisième évêque pour le monde entier et le doyen pour l'Amérique.

Vendredi dernier Mgr de Montréal a donné la tonsure à la Trappe, au Rév. Frère Rémi Augé, dit Frère Antoine, du diocèse d'Angers

On lit dans le *Nouvelliste* :

“ Une cérémonie religieuse des plus imposantes a eu lieu dimanche, à Saint-Sauveur. Plus de 2,000 hommes sont allés en procession à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes. C'est la congrégation des hommes qui a fait cette belle démonstration.

“ Le révérend Père Antoine, provincial des Oblats, qui a assisté à Notre-Dame de Lourdes, à un pèlerinage de 15,000 personnes, a fait le sermon.

En un mot, c'était une fête publique et toute la population y a pris part. ”

Trois cents pèlerins, partis de Chambly, ont fait, ces jours derniers, sous la direction du rev. M. Marcoux un pèlerinage à la bonne Sainte Anne de Beaupré.

Pendant ce pèlerinage a eu lieu une guérison touchante que raconte en ces termes le *Journal des Trois-Rivières* :

“ Une petite fille de 8 ans, appartenant à M. Ad. Dumas, brave homme du Cap de la Magdeleine, souffrait depuis plusieurs mois d'une conjonction de sang dans un œil qui ne pouvait ni s'ouvrir, ni même supporter la lumière. La mère, qui, en arrivant à Sainte-Anne, s'était empressée de la conduire au pied de son trône de miséricorde, après avoir prié et pleuré longtemps devant la statue de la grande sainte, en ce moment entourée de fleurs et d'un splendide luminaire, dit à la pauvre petite, en lui ôtant son bandeau : “ regarde donc, chère enfant, regarde la bonne sainte Anne avec ton œil malade, elle aura pitié de toi, elle va te guérir.” En effet, l'enfant obéissant se relève en se frappant les mains et répétant pleine de joie : “ mère, je la vois, qu'elle est belle ! qu'elle est bonne !” Elle était guérie. Béni soit Dieu ! Gloire à sainte Anne !”

Le pèlerinage annuel de la Société Saint-Vincent de Paul de Trois-Rivières à Sainte-Anne, Côte Beaupré, aura lieu le 30 juillet courant.

Le vapeur *Etoile* a été nolisé pour l'occasion. Le vapeur partira de Trois-Rivières à 7 hrs du matin et arrêtera en allant et revenant à Québec. Le prix du passage, aller et retour, sera de \$1.25.

LES SŒURS DE LA MISÉRICORDE.

La fondation de l'Institut des sœurs de la Miséricorde remonte à 1846.

Avant cette époque une pieuse dame, Mme Vve Jetté, recevait dans sa maison les malheureuses filles tombées que lui envoyait Mgr Bourget. Mais bientôt le nombre devint trop grand et Mme Jetté ne put y suffire. Alors, sur les conseils de Mgr Bourget, elle s'associa avec sept pieuses dames et Sa Grandeur étant venue elle-même leur prêcher une retraite et leur donner des règles elles commencèrent le noviciat ; c'était en 1846. Deux ans plus tard elles firent profession : la communauté des sœurs de la Miséricorde était fondée. Mme Jetté est considérée comme la Mère fondatrice.

Le but de cet institut est de travailler à purifier et à sanctifier de pauvres âmes en donnant aux filles et aux femmes tombées un asile assuré dans lequel elles puissent trouver, avec les soins corporels, les moyens de cacher et de réparer leur faute.

Les commencements de l'institut furent modestes. Les nouvelles Sœurs s'établirent d'abord dans une petite maison, rue Saint-Catherine. Plus tard, grâce à la générosité de MM. Berthelet, Laroque et de quelques personnes pieuses, la communauté put s'ins-

taller rue Dorchester dans une maison bien petite, si on la compare à celle qu'elle occupe aujourd'hui.

Actuellement l'institut des sœurs de la Miséricorde comprend :

1. 59 *Sœurs* professes et 16 *novices*.

2. 45 *Madeleines*, cet dernier ordre a été fondé pour aider les sœurs de la Miséricorde; il se recrute parmi les filles qui, étant venues demander asile dans la maison, ne veulent plus rentrer dans le monde et qui ont donné de nombreuses preuves de leur piété et de leur foi. Les *Madeleines* font un noviciat de 3 ans, puis des vœux de 5 ans et enfin des vœux perpétuels après lesquels elles sont appelées *Madeleines* professes. Elles portent un habit spécial, couleur cendre.

3. 30 *Consacrées*; ce sont des filles qui, elles aussi, ne veulent pas retourner dans le monde, mais qui n'ont pas les qualités requises pour être reçues *Madeleines*; comme ces dernières, elles aident les sœurs dans les divers travaux de la communauté.

4. 10 *garde-malades*, qui sont spécialement chargées de donner aux pauvres filles tous les soins nécessaires pendant la maladie. Elles sont intelligentes, instruites, et ont fait les études en rapport avec leurs travaux. Elles sont bonnes chrétiennes et s'approchent tous les huit jours des sacrements.

5. *Les malades*, qui sont divisées en trois classes : Les *pensionnaires*, celles qui paient pour avoir des chambres séparées; celles qui ne parlent qu'anglais; celles qui parlent français.

Les sœurs admettent sans distinction de religion toutes les malheureuses qui se présentent. Pendant leur séjour, 4 à 5 mois, dans cette maison, elles travaillent à des ouvrages en rapport avec leurs aptitudes. Les sœurs leur font faire de fréquents exercices de piété, leur enseignent le catéchisme et au besoin les prières. Le plus souvent les protestantes se joignent aux catholiques pour suivre les exercices religieux; ce qui amène de nombreuses conversions. Depuis 5 ans, 24 protestantes ont demandé, d'elles-mêmes, à être instruites et baptisées. Parmi les catholiques plusieurs apprennent leur religion, font la première communion et reçoivent le sacrement de la Confirmation.

L'institut des sœurs de la Miséricorde est un véritable hôpital et les dépenses y sont en conséquence très grandes. De plus, la plupart des filles qui y sont reçues, y arrivant avec le seul vêtement qu'elles ont sur le corps, sans linge, sans argent, les sœurs doivent, pendant tout leur séjour, leur fournir des vêtements, du linge, pourvoir à leur nourriture, à leur coucher et subvenir à tous les frais que nécessite leur état et la maladie.

Pour faire face à ces grandes dépenses, les sœurs de la Miséricorde ont pour ressources les sommes versées par un tiers, à peu près, des filles soignées; le produit des ouvrages des sœurs, des *Madeleines*, des *Consacrées* et des quêtes à domicile quand ces ressources sont insuffisantes.

Nous ne saurions trop recommander cette œuvre bienfaisante à

la générosité de nos concitoyens. Leur pieux fondateur, Mgr Bourget, y comptait, car dans son mandement d'institution il disait aux sœurs : " Nous vous confions aux soins bienveillants de cette ville qui a toujours accueilli avec le plus vif empressement les bonnes œuvres que nous avons cru devoir lui proposer de la part de Dieu."

Montréal a jusqu'ici généreusement répondu à l'espérance de Mgr Bourget ; ses pieux habitants continueront, nous en sommes certains, à donner et à donner largement à cette sainte maison que protège si évidemment la divine Providence.

Le chapelain actuel est M. l'abbé J. M. A. Brien, à l'obligeance duquel nous devons une partie de ces intéressants renseignements.

Depuis quatre ans la maison mère de Montréal a, sur la demande de Mgr d'Ottawa, établi une mission à Ottawa. Cette mission se compose de neuf sœurs qui dirigent un établissement fondé sur le modèle de celui de Montréal.

PÈLERINAGE DE SAINTE-ANNE D'AURAY, (Bretagne).
(*Precis historique.*)

Keranna n'était à l'origine qu'un pauvre village, habité par quelques laboureurs, dont l'unique occupation était de cultiver la terre et de prier Dieu.

Ces Bretons gardaient au fond de leur cœur un souvenir précieux, et dans les récits de leurs vieilles légendes, le nom de Sainte-Anne n'était jamais oublié.

Dès les premiers siècles, en effet, la Bretagne avait particulièrement honoré la Mère de Marie, et saint Ménadec, au VII^e siècle, érigeait une chapelle en son honneur.

Ce sanctuaire disparut bientôt ; mais une main pieuse cacha dans la terre la statue de la sainte, dérobée à la cruauté des démolisseurs.

La mémoire de ces faits se conserva fidèlement, et sainte Anne elle-même se chargea de protéger l'endroit où s'était élevé son sanctuaire et celui qui cachait sa statue.

A l'époque où s'ouvre ce récit, c'est-à-dire aux premières années du dix-septième siècle, habitait à Keranna un paysan appelé Yves Nicolazic.

N'ayant pour vivre qu'une petite ferme qu'il louait et ignorant les desseins que Dieu avait sur lui, il menait l'existence la plus paisible, dans sa modeste chaumière, avec sa sœur et sa femme.

Depuis sa plus tendre enfance, il nourrissait une ardente dévotion pour Marie et sa mère sainte Anne, qu'il appelait sa bonne maîtresse.

Par une nuit du mois d'avril de l'année 1623, Nicolazic, qui depuis plusieurs jours éprouvait en son âme quelque chose d'inaccoutumé, aperçut tout à coup sa chambre remplie d'une clarté ex-

traordinaire que répandait un flambeau de cire tenu par une main mystérieuse.

Un autre soir, son beau-père Leroux et lui aperçurent en même temps une dame, pleine de majesté, vêtue d'un voile plus éclatant que la neige, et tournée vers la fontaine.

Ces prodiges, se reproduisant fréquemment, bien qu'avec quelques variantes, étonnaient et inquiétaient le pauvre Nicolazic, qui pour calmer son âme résolut de s'en ouvrir au P. Modeste, capucin du couvent d'Auray.

Le bon religieux lui conseilla de prier et d'attendre.

La dame blanche revint souvent visiter le paysan dans sa maison à la fontaine ou dans la grange.

Debout sur un nuage, un flambeau à la main, elle se tenait devant lui, majestueuse et douce, enveloppée dans les plis de son vêtement lumineux.

D'autres fois, le champ du Bocenno, contigu aux chaumières du village, était soudain rempli de clartés extraordinaires, qui se projetaient jusqu'à la maison du laboureur, et souvent Nicolazic entendit, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle des chants mélodieux et ravissants.

Le 25 juillet 1624, il revenait de la ville à la tombée de la nuit, et son chapelet à la main, il priait.

Tout à coup, la dame lui apparaît, l'appelle par son nom et l'encourage par de douces paroles; le laboureur continue sa prière et continue sa route; l'apparition marche devant lui et le conduit jusqu'à sa demeure au-dessus de laquelle elle s'élève majestueusement, puis disparaît.

La nuit suivante, divers prodiges de ce genre le tiennent éveillé; il sort de sa demeure, pénètre dans sa grange, et là, l'apparition se présente à lui, et fait entendre ces paroles dans la langue du pays:

“ Yves Nicolazic, ne craignez point,

JE SUIS ANNE, MÈRE DE MARIE.

“Dites à votre pasteur que dans la pièce de terre appelée le Bocenno, il y avait autrefois, même avant qu'il y eut un village, une chapelle dédiée en mon nom. C'était la première de tout le pays; il y a 924 ans et 6 mois qu'elle a été ruinée. Je désire qu'elle soit rebâtie au plus tôt et que vous en preniez soin Dieu veut que j'y sois honorée.”

La première émotion passé, Nicolazic se trouve effrayé de l'étendue de la mission qu'il vient de recevoir.

Les perplexités agitent son âme pendant plusieurs semaines au bout desquelles Sainte Anne lui apparaît de nouveau pour l'encourager, et au lendemain de cette apparition, il se présenta devant son recteur Messire Sylvestre Rodiez.

Celui-ci reçut très durement le pauvre laboureur qu'il traita de visionnaire, et à qui il défendit expressément d'ajouter foi à ce qu'il appelait des rêveries faites à plaisir.

Mais sainte Anne revint bientôt consoler son serviteur et lui

réitérer ses ordres ; elle résolut même les objections que l'humilité fit faire à Nicolazic, et à la suite de ce colloque, le laboureur, assuré du succès, décida de se mettre à l'œuvre.

Des prodiges encore plus éclatants vinrent, du reste, confirmer les paroles et les promesses de sainte Anne ; le premier lundi de mars 1625, pendant que Nicolazic était en extase, la sainte lui recommanda de retourner chez le recteur, et de lui dire qu'elle voulait qu'on bâtît une chapelle en son honneur, à l'endroit où il en avait eu une autrefois, avant même que le village fût bâti ; une lumière du ciel lui ferait découvrir son ancienne image dans le coin du champ où elle était enfouie.

Nicolazic obéit et retourne chez Messire Rodüez, qui soit incrédu- lité, soit prudence, parla au paysan d'une manière encore plus sévère et plus dure que la première fois, et alla même jusqu'à le menacer de peines ecclésiastiques très graves.

Nicolazic demanda conseil à d'autres personnes dont les encourage- ments le soutinrent dans cette pénible épreuve.

Sainte-Anne continuait ses apparitions.

Le 7 mars de la même année, la femme de Nicolazic aperçut, en se levant, 12 quarts d'écus qu'elle fit voir à son mari. Celui-ci vit dans ce prodige le commencement de la réalisation des promesses de sainte Anne, et il remercia Dieu.

Le même jour le seigneur de Bocenno promit de donner l'em- placement de la chapelle, et le vicaire de Messire Rodüez consen- tit à se rendre avec Nicolazic et un prêtre du nom de Morhan, chez les PP. capucins, à Auray, pour prendre leur avis.

Les bons Pères firent, eux aussi, diverses objections, et le pay- san rentra chez lui, plus que jamais en butte à l'opposition de son recteur.

Ce soir là même, sainte Anne vint lui dire " Yves Nicolazic, appelez vos voisins, menez-les avec vous, guidés par ce flambeau. Vous trouverez l'image qui vous mettra à couvert des risées du monde."

Sainte-Anne disparaît ; le flambeau continue à briller ; il marche et Nicolazic le suit accompagné de quelques témoins, ils vont à travers les champs ; tout à coup, la lumière s'arrête sur un endroit au-dessus duquel elle monte et descend par trois fois comme pour le faire remarquer, puis s'évanouit.

Sans tarder, Nicolazic envoie au village, quérir un tison de feu et un cierge béni de la chandeleur, et sous la protection de ce- cierge on se met à l'œuvre, et l'ancienne image apparaît bientôt aux yeux charmés des travailleurs.

C'était une statue de bois, haute d'environ trois pieds, et quel- que peu rongée par l'humidité de la terre.

Les pieux paysans s'en emparent avec respect, l'appuient sur le fossé du champ, rendent grâces à sainte Anne et se retirent joy- eux et impatients de voir le lendemain.

C'était le 7 mars. 1625.

Ces merveilles ne fléchirent pas encore l'opiniâtre opposition de Messire Roduez.

A la suite de divers autres prodiges, les pèlerins commencèrent à affluer à l'endroit où se trouvait la statue, et des offrandes considérables se déposaient déjà, quand sur l'ordre du recteur, le vicaire vint défendre absolument les démonstrations de piété.

Nicolazic se soumit, avec humilité et confiance.

L'évêque du reste, allait bientôt intervenir.

Mgr Sébastien de Roumadec, qui occupait à cette époque le siège de Vannes, fit examiner avec soin Nicolazic par un tribunal convoqué à cet effet ; le paysan répondit parfaitement, d'une manière simple et brève, à toutes les questions qu'on lui posa, et l'Evêque lui-même voulut entendre le bon laboureur ; mais bien que touché de sa piété naïve et de la franchise de Nicolazic, il prit du temps avant d'en venir à une détermination.

Enfin il consentit à l'érection de l'église demandée par sainte Anne.

Les pèlerins arrivaient de toutes parts nombreux et fervents ; leurs aumônes furent énormes.

Une humble cabane servit de premier abri, on la remplaça bientôt par une petite chapelle en bois en attendant que l'église fut construite. Le recteur demanda publiquement pardon de l'opposition qu'il avait faite jusque-là, et promit de dire la première messe qui se célébrerait dans le sanctuaire de sainte Anne.

Des miracles s'opérèrent en grand nombre, tantôt pour récompenser la foi et la piété des pèlerins, tantôt pour punir visiblement les moqueries des adversaires incrédules.

La première pierre fut posée solennellement le 26 juillet 1625, jour de la fête de sainte Anne ; 30,000 pèlerins campaient dans la lande et les champs. La cérémonie fut présidée par l'official du diocèse au nom de l'évêque, et quelques temps après sainte Anne avait son sanctuaire, et le recteur pouvait accomplir son vœu.

Entre temps les PP. Carmes étaient venus, à la demande de l'évêque, desservir les nombreux ouvriers, et les pèlerins ; les travaux avaient avancé rapidement grâce au concours empressé de tous les paysans dalentour ; le roi de France avait donné une relique de sainte Anne, apportée de Jérusalem au temps des croisades, et la statue miraculeuse avait pris sa place au-dessus du maître-autel, en un endroit que l'art et la piété avait revêtu de magnifiques ornements.

Désormais, le pèlerinage de sainte Anne d'Auray fut célèbre par toute l'Europe et par le monde entier, et la mère de Marie n'a pas cessé encore d'y accomplir les œuvres de sa puissance et de son amour.

Nicolazic mourut saintement le vendredi 13 mai 1645, et fut inhumé dans la chapelle, à l'endroit où il avait découvert l'image miraculeuse.

Son fils fut ordonné prêtre peu de temps après.

Aujourd'hui, tout est bien changé, ce n'est plus la pieuse, mais humble chapelle bâtie sur les instances de Nicolazic, mais un superbe temple, une basilique grandiose, dont la première pierre fut posée le 4 septembre 1866, à la grande joie du pays tout entier par Mgr l'archevêque de Rennes.

La statue miraculeuse fut en partie détruite par les révolutionnaires de 1793, qui vinrent exercer leurs ravages jusque dans le sanctuaire de sainte Anne. Il ne reste de cette statue qu'une partie de la tête conservée sous cristal, dans le socle de la statue actuelle qui date de 1823.

Une autre statue, faite d'énormes blocs de granit, recouverts de dorure, fut bénite par l'évêque de Vannes le 8 décembre 1874, et placée au sommet de la tour de la basilique.

Du plus loin que l'aperçoit le pèlerin de sainte Anne, il se prosterne pour offrir à l'auguste mère de la mère de Dieu, le tribut de son hommage et de sa confiante vénération.

Le trésor de sainte Anne renferme quatre reliques, magnifiquement enchassées, plusieurs couronnes en filigrane d'or, des colliers de perles et de brillants et divers autres objets de grande valeur, entre autres une épée confiée à sainte Anne par le général de Charette.

Près de la basilique se trouvent la fontaine miraculeuse, et la *Scala Santa*, faite à l'imitation de celle de Rome, et que les pèlerins aiment gravir à genoux.

RÈGLE DES FRANCISCAINS DU TIERS ORDRE DIT SÉCULIER.

Nous donnons aujourd'hui la première partie de cette règle, nous publions dans le prochain numéro la deuxième.— *Index des indulgences.*

CHAPITRE I

Du recrutement, du noviciat, de la profession.

§ 1. Il est interdit d'agréer un affilié avant l'âge de quatorze ans ; les conditions requises sont les bonnes mœurs, le bon caractère, et surtout l'exactitude dans l'observance de la religion catholique, et l'obéissance éprouvée envers l'Eglise romaine et le Siège apostolique.

§ 2. Les femmes mariées ne peuvent être affiliées sans la connaissance et le consentement du mari : et si l'on croit devoir s'en passer, c'est seulement sur la proposition du prêtre, juge de la conscience de ces femmes.

§ 3. Les affiliés à l'association porteront un petit *scapulaire* et aussi le cordon réglementaire, ou sinon ils seront privés des privilèges et droits.

§ 4. Ceux ou celles qui entreront dans le tiers ordre, feront une année de noviciat ; puis, faisant la profession de l'ordre suivant la règle, ils promettent de respecter les droits de Dieu, d'obéir à l'Eglise ; et s'ils manquent à leur profession, d'accomplir la satisfaction requise.

CHAPITRE II

De la règle de vie

§ 1. Les affiliés au tiers ordre, dans leur habillement et leur toilette, laisseront de côté une élégance trop luxueuse, et observeront, suivant la condition de chacun d'eux, la règle de la modestie.

§ 2. Ils doivent s'abstenir, avec la dernière vigilance, des représentations lyriques ou dramatiques trop libres, et aussi des réunions licencieuses.

§ 3. Ils observeront la frugalité dans leur aliment et leur boisson ; et ils ne s'approcheront ou se retireront de la table qu'après avoir invoqué Dieu avec piété et reconnaissance.

§ 4. Ils observeront le jeûne la veille des fêtes de Marie Immaculée et de saint François ; ils seront très louables si, en outre, suivant l'ancienne discipline des tertiaires, il jeûnent le vendredi et font maigre le mercredi.

§ 5. Ils confesseront leurs péchés chaque mois et aussi s'approcheront chaque mois de la sainte table.

§ 6. Les tertiaires de l'ordre du clergé qui lisent chaque jour les psaumes, ne doivent rien faire de plus à ce titre. Les laïques, qui ne disent ni les prières canoniques ni l'office de la Vierge, ou vulgairement le petit office de la B. V. M., devront dire douze fois par jour l'oraison dominicale, l'*Ave Maria* et le *Gloria Patri*, sauf s'ils sont empêchés par leur santé.

§ 7. Celui qui peut faire son testament doit le faire en temps utile.

§ 8. Dans la vie quotidienne, les associés s'appliqueront à donner le meilleur exemple aux autres, à se livrer aux exercices de piété et aux bonnes œuvres. Ils ne laisseront pas entrer dans leur maison, ni lire à ceux qui dépendent d'eux, les livres et les journaux qui peuvent faire dommage à la vertu.

§ 9. Ils observeront la charité et la bienveillance entre eux et envers autrui. Ils s'appliqueront à apaiser les discordes partout où ils pourront.

§ 10. Ils ne prêteront jamais de serments, sinon en cas de nécessité. Ils éviteront les mauvaises paroles, les plaisanteries bouffonnes. Ils se donneront la discipline le soir, s'ils ont accompli quelque acte semblable sans y prendre garde ; s'ils l'ont commis, qu'ils s'en corrigent par le repentir.

§ 11. Ils assisteront chaque jour aux offices, s'ils le peuvent facilement. Ils se réuniront aux assemblées mensuelles que le préfet leur indiquera.

§ 12. Ils mettront en commun, chacun suivant ses ressources, une somme d'argent, pour venir en aide aux plus pauvres des associés, surtout en cas de maladie, ou pour le service et la dignité du culte.

§ 13. Les préfets iront visiter l'associé malade, ou ils enverront auprès de lui quelqu'un pour accomplir le devoir de charité. En cas de maladie grave, ils donneront les avertissements et conseils nécessaires à ce que le malade prenne à temps les dispositions relatives à la purification de son âme.

§ 14. Aux obsèques d'un associé mort, les associés de la paroisse ou étrangers assisteront et appliqueront le tiers de l'office de Marie institué par saint Dominique, c'est-à-dire du *Rosaire*, à la consolation céleste du mort. Les prêtres, pendant l'office, et les laïques aussi, s'ils le peuvent, communieront et appliqueront leur communion à l'intention de la paix éternelle du frère défunt.

CHAPITRE III

Des offices, de la visitation et de la règle même.

§ 1. Les offices ou fonctions seront conférés dans l'assemblée des associés. Ces assemblées auront lieu trois fois par an. On ne peut refuser les offices sans juste motif, ni les exercer avec irrégularité.

§ 2. Le *curateur*, appelé *visiteur*, doit s'informer soigneusement si les règles sont bien appliquées. Il doit donc visiter, suivant son pouvoir, le siège des associations chaque année, et plus souvent s'il est besoin ; il tiendra assemblée, et les préfets et tous les associés sont tenus d'y assister. Si le *visiteur* rappelle un associé à son devoir par avertissement ou par ordre, soit en infligeant une peine salutaire, on doit accepter cela avec modestie, et ne pas refuser l'expiation.

§ 3. Les *visiteurs* seront choisis dans le premier ordre des franciscains, ou dans le tiers ordre des réguliers, et désignés par les custodes ou *gardiens* qui en seront priés. L'office de visiteur est interdit aux laïques.

§ 4. Les associés qui n'obéiraient pas et qui commettraient une faute, recevront trois avertissements, et s'ils désobéissent, ils seront exclus de l'ordre.

§ 5. On saura que les fautes contre la règle ne sont pas à ce titre des péchés, sauf en ce qui est édicté d'ailleurs par le droit divin et les lois de l'Eglise.

§ 6. Si une cause grave et légitime empêche un associé d'observer quelque disposition de cette règle, il est dispensé de cette partie de la règle, et il sera permis de modifier pour lui ces chapitres, suivant la prudence.—Les préfets ordinaires franciscains, du premier et du tiers ordre, et les visiteurs ci-dessus mentionnés auront le pouvoir de ces dispenses.

(à continuer.)

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

FRANCE—La conférence des avocats stagiaires de Paris s'est réunie, sous la présidence de M. Oscar Falateuf, bâtonnier pour discuter la question suivante :

“ Peut-on, aux termes des articles 1, 4, 16 du Concordat, 68 et 70 des articles organiques, suspendre ou supprimer par voie disciplinaire les traitements des curés et des évêques ? ”

Après une longue discussion, où tous les arguments pour et contre ont été fournis par les orateurs, la conférence a procédé au vote, et, à une grande majorité, elle a décidé que le gouvernement n'avait pas le droit de supprimer ainsi le traitement des ecclésiastiques.

Cette décision, émanée du jeune barreau parisien, ne laisse pas que d'avoir une signification importante.

—Le 14 juin, à une conférence donnée sur la Cochinchine, à Paris, M. Blancsubé, député de la Cochinchine et ancien vicaire de Saïgon, a parlé ainsi :

“ Le nombre des indigènes chrétiens est d'environ six cent mille. Les missionnaires ont une grande puissance sur cette population, et ils savent en user au profit de la mère patrie. Je suis heureux de le répéter hautement. “ Nos missionnaires français, par leur zèle et leur patriotisme, rendent d'éclatants services à la France dans ces contrées de l'extrême Orient. ” Ajoutons que M. Blancsubé n'est pas suspect de tendresse aveugle pour l'Eglise.

Un missionnaire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.— En rendant compte de la séance du 15 juin, le journal le *Temps* de Paris écrit :

“ Le P. Delattre, prêtre missionnaire d'Alger, attaché à la chapelle Saint-Louis de Carthage, bien connu de l'Académie par son zèle intelligent pour la recherche et la conservation des antiquités, assistait à la séance. Il a reçu un accueil très empressé des épigraphistes, et notamment de M. Renan, avec lequel il s'est assez longuement entretenu. Le costume du P. Delattre a obtenu un véritable succès de curiosité. Il se compose d'une ample soutane de drap blanc, un burnous également blanc tombe des épaules, autour du cou s'enroule un chapelet à gros grains, noirs et blancs, dont la croix pend sur la poitrine. La haute calotte rouge à gland bleu des chasseurs d'Afrique est la coiffure des prêtres missionnaires ; le P. Delattre l'avait remplacé pour son voyage en Europe, par un chapeau rond. Il se rend à Amsterdam pour y exposer les restes de la mosaïque d'Hammam-el-Lif, dont nous avons déjà parlé plus d'une fois.”

PRUSSE.—Le gouvernement prussien a fait un premier pas dans la voie de la pacification religieuse. Un projet de loi a été présenté au Landtag qui l'a accepté en première et en seconde lecture.

D'après cette loi le ministère sacerdotal pourra s'exercer librement. Le gouvernement prétend encore user du droit de *Veto* pour les principales nominations aux charges ecclésiastiques ; si restreinte que soit la liberté accordée à l'Eglise, il y a donc en cette nouvelle législation un véritable progrès. Aussi les hommes qui à la Chambre de Prusse défendent les intérêts catholiques ont déclaré qu'ils voteront ce projet qui cependant ne donne pas encore satisfaction à tous leurs vœux. S'ils acceptent ces premiers gages de paix, ils ne cesseront pas de lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la pleine indépendance de l'Eglise.

Le ministre a affirmé que le gouvernement ne se refuse pas à d'autres négociations qui peu à peu modifieraient les fameuses lois de mai. On peut donc espérer que l'Eglise retrouvera la liberté dans ce pays où depuis dix ans elle a subi une terrible persécution. Dans cette lutte entre le catholicisme et l'homme le plus fort des temps présents, ce n'est pas le catholicisme qui aura renoncé à la lutte et rendu les armes.

ETATS-UNIS.—L'évêque catholique de Richmond, en Virginie, qui voyage, en ce moment, en Palestine, vient d'expédier, du jardin de Gethsémanie sur le mont des Oliviers, deux pierres angulaires qui entreront dans la construction de la nouvelle cathédrale de Richmond. Ces pierres ont vingt pieds sur quinze.

La première église catholique à Philadelphie date de 1729. Cette ville contient aujourd'hui une magnifique cathédrale, 44 églises, 53 chapelles, 2 collèges, 12 couvents, 22 académies, 36 écoles paroissiales, et 14 hôpitaux et maisons d'asile. L'archidiocèse renferme 253 prêtres et 300,000 catholiques.

Le *Messenger*, de Lewiston, annonce le départ du révérend Père Mothon pour la France, où il va régler des affaires concernant la maison à laquelle il appartient. Il sera remplacé, comme curé de la paroisse de Saint-Pierre de Lewiston, par le révérend père Adam.

TONKIN.—Nous trouvons dans le journal *le Monde* les détails suivants sur le colonel Carreau, l'une des victimes du Tonkin :

“ Le P. Landais a pu lui donner l'extrême-onction. Il a reçu ce sacrement avec toute sa connaissance, et, à partir de ce moment, le calme a duré plusieurs heures, qu'il a employées à faire de nombreuses invocations à saint Joseph, à la sainte Vierge, à son patron.

“ Nous étions alors nombreux autour de son lit, et, pendant plus de deux heures, chacun a été profondément impressionné par tout ce qu'il voyait et entendait :

“ Ah ! Messieurs, a-t-il dit, n'oubliez pas qu'il n'y a absolument qu'un but dans la vie, et qu'au dernier moment, on est bien malheureux de n'avoir pas toujours aimé le bon Dieu ! ”

“ Il avait dans la main un christ, souvenir de sa femme au moment de son départ de France. Il regardait l'image du Sauveur, et demandait à souffrir en expiation du mal qu'il avait commis dans sa vie.”

Congo :—Le R. P. Aigouard, missionnaire au Congo, fait part des espérances qu'il fonde sur la conversion de son ami, le roi Koukoulou :

“ Il a bien encore, dit-il, quelques petits défauts, mais il fait tous ses efforts pour s'en corriger. Dernièrement, il vint pour me rendre visite. Il était porté en palanquin, car la dignité royale ne lui permettait pas de marcher, et il avait une nombreuse escorte armée de fusils ; quelques-uns de ces fusils, il est vrai, n'avaient pas de chiens, mais ils faisaient nombre. Donc, Sa Majesté arrive revêtue d'une grande tunique de commodore anglais un peu râpée, la tête coiffée d'un chapeau de paille de gendarme, avec un sabre suspendu à l'épaule. Je remarquai tout de suite que le roi avait un peu bu ; après les salutations d'usage, j'invite le monarque à entrer dans ma case et à s'asseoir. Le siège mal équilibré se dérobe sous lui, et Sa Majesté roule par terre, pendant que le sabre court d'un côté et le chapeau de gendarme de l'autre.

“ Aussitôt les princes se précipitèrent pour aider le souverain à se relever ; un officier ramasse le sabre, un second rajuste le chapeau, un troisième officier enlève la poussière de la veste.

“ J'adressai quelques reproches au roi ; il me dit que c'était la joie de me voir qui causait cette émotion. Je ne lui en fis pas moins de sérieuses remontrances, et il me promit de ne plus boire d'eau-de-feu, comme auparavant. Il a tenu parole jusqu'à présent.”

RÉPARATION PAR LES ENFANTS !

Voici un trait charmant raconté par une pieuse sœur qui apprend à toutes ses petites élèves à se faire réparatrices.

“ La plus jeune de nos bébés—quatre ans—ne fait d'autre amende honorable que celle-ci :

“ Mon Jésus, je vous aime pour ceux-là qui vous aiment pas (sic). Mon Jésus je vous adore pour ceux-là qui vous adorent pas. Mon Jésus, je vous prie pour ceux-là qui vous prient pas.”

“ Et, ses petits bras en croix, elle parcourt ainsi les stations du chemin de la croix, multipliant ses baisers à terre.”

Comment voulez vous que Jésus ne sourie pas à ces anges réparateurs !..... O mères chrétiennes, multipliez-les aux pieds des tabernacles, faites en des couronnes autour de Jésus..... Les pt tits sauveront les grands.

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Marie Morier.—J.-Bte Leblanc.—Jos. Lavoie.—M. L. Barrette.—John Foohey.—Em. Groulx.—Luc Prévost.—Bartho. Casey.—Jérémie Poirier.—Emélie Allard.—Tharsile Charette.—Joseph Demers.—Zoé Peltier.—Mary Lowkay.—Adeline Ehier.—Ellen Barry.—Augustin Daoust.—Cyrille Lecompte.—Louis Durand.—Margaret Sullivan.—Louis Marsolais.—Claire Prévost.—J. Cousineau.—Henri Kelly.—Patrick Sheridan.—E. Délisle.

DE PROFUNDIS.

L. J. A. SURVEYER

Marchand Ferronnier

Tient l'assortiment le plus complet pour églises ou autres édifices publics, consistant en Clanches, Targettes, Charnières (simples ou à ressort), Serrures, Poignées en bronze (nickelées ou en hématite).

—en outre:—

Un grand choix d'articles en argenterie, coutellerie et aussi ustensils de cuisine émaillés, etc.

188, rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)

MONTREAL.

25 Cts.

Employez les

Pilules de **McGALE**

(composées de noix-longues)

Pour les affections bilieuses, mal de tête, constipation, etc., etc.

A vendre partout.

ORGUES-HARMONIUMS

"DOMINION"

Fabriqués pour L. E. N. PRATTE, à Bowmanville, O.

CE QU'EN DIT LE CLERGE:

M. L. E. N. Pratte, Montréal.

La raison qui m'a empêché de vous écrire plus tôt, est que j'attendais que les exercices du mois de Marie, fussent terminés, car l'instrument a joué tout le temps, et je me proposais de le trouver en défaut; mais peine perdue. J'ai la douce obligation de vous dire qu'il nous a donné entière satisfaction tout le temps.

REV. B. BERNIER, Ptre.

St-Georges, (comté de Beauce)

8 juin, 1882.

En vente chez

L. E. N. PRATTE

280, rue Notre-Dame Montréal.

Toujours en magasin l'assortiment le plus complet en Canada.

J. MAJEAU, JR.
Marchand-Epicier

375, RUE LAGAUCHETIÈRE

Coin de la rue Sainte-Elizabeth
MONTREAL.

Toujours en mains vieux Cognac et autres
liqueurs de premier choix.

Epiceries de toutes sortes, surtout Farine,
Beurre, Fromage, Jambon, Fruits et légumes.
Thé et Café des meilleures qualités, au plus
bas prix.

QU'ON S'Y RENDE EN FOULE.

CHEMIN DE FER LE

GRAND TRONC

LIGNE DU CANADA ATLANTIQUE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

3 Heures entre Montreal et Ottawa

A commencer de LUNDI LE 2 JUILLET et ce
durant toute la saison d'été des trains à pas-
sagers circuleront entre Montréal et Ottawa
comme suit :

Départ de Montréal :	Arrivée à Ottawa :
9.00 heures A. M.	12.40 heures P. M.
4.25 heures P. M.	7.35 heures P. M.
Départ d'Ottawa :	Arrivée à Montréal :
8.35 heures A. M.	11.45 heures A. M.
4.55 heures P. M.	8.30 heures P. M.

Magnifiques chars salons sur les trains du
jour.

Billets à vendre à la gare Bonaventure à
l'hôtel Windsor et aux bureaux des billets
pour la ville No 143 rue Saint-Jacques.

J. HICKSON,
Montréal. 26 juin 1883. Gérant général.

Pharmacie Sainte-Catherine

R. McNichols

Chimiste-Pharmacien

PROPRIÉTAIRE

597, rue Sainte-Catherine
MONTREAL.

Romèdes et Teintures, Médecines patentées,
Savons, Parfums, Pommades, etc., etc.
Eponges, Bandages, Sangsues, Graines de
flour et de Jardins.

Soins particuliers donnés aux prescriptions des
médecins et rocettes de famille.

LOUIS MONETTE

BOUCHER

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseur de plusieurs communautés
religieuses de cette ville

Marché Sainte-Anne, Etal 13 et 14
MONTREAL.

Roast-beef, Steaks, Veau Mouton, Langues
et viandes saïées au goût des acheteurs.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

111, rue Saint-Laurent

Coin de la rue Lagauchetière-
MONTREAL.

ARCAND FRÈRES

Marchands de Nouveautés

MAGASIN A UN SEUL PRIX

Spécialité pour les Manteaux de Dames
et Habillements de Messieurs.

W. ARCAND, Tailleur.

MAISON ITALIENNE
(Fondée en 1845)

ETABLISSEMENT DE

STATUES RELIGIEUSES

Le plus beau et le plus grand de
la Puissance

T. CARRI
STATUAIRE

66 Rue Notre-Dame, Montreal.

Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, saint
Joseph, Vierge Mère, Immaculée Conception,
saint François d'Assise, saint Benoît, saint
Jean-Baptiste, saint Louis de Gonzague, saint
Patrice, et un assortiment très considérable
de Saints et Saintes.

Un sculpteur habile est attaché à l'établis-
sement. Exécution de toutes matières, mais
spécialement du plâtre, plastique, staff et
ciment.—Prix modérés.

MARCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU
AVOCATS

55, rue Saint-Jacques

MONTREAL.

Hon. HONORÉ MERCIER, ex-Procureur-Gé-
néral, et M. P. P. pour Saint-Hyacinthe.
CLEOPHAS BEAUSOLEIL, ex-Syndic officiel.
PAUL G. MARTINEAU, B. C. L.

AU PUBLIC.

Depuis longtemps le besoin d'une modiste de capacités incontestables et d'une habileté à toute épreuve, capable de satisfaire les goûts les plus différents et les plus difficiles, de remplir avec fidélité et exactitude les commandes les plus minutieuses se faisait sentir dans la localité, et vous-même, Madame, n'avez-vous pas été plus d'une fois contrariée de ce que vous ne pouviez trouver, à quelques pas de chez vous, une personne à laquelle vous puissiez confier sans crainte et sans inquiétude vos commandes.

E H B I E N

Plus maintenant de ces incertitudes, telles que : " *Où dois-je aller pour me faire faire une ROBE avec tout le chic possible,*" " *un MANTEAU avec cette forme entièrement parisienne,*" en un mot pour toute partie de toilette, afin d'y trouver l'élégance voulue. Plus de ces inquiétudes, tels que : " *Est-ce que mon manteau sera arrivé pour mon départ,*" ou encore : " *Puis-je avoir une toilette pour demain soir.*"

Non, plus de ces doutes, de ces incertitudes, de ces inquiétudes, de ces anxiétés, car je vous garantie dès aujourd'hui la réussite parfaite, la satisfaction la plus grande, l'exactitude et la promptitude dans toutes les commandes que vous voudrez bien me confier, quels qu'en soient les patrons, ayant à mon emploi une modiste telle que

D O L L E R I E N D E A U,

qui ignore ce que c'est que tromper une pratique en ne lui livrant pas la marchandise au temps promis, ou en lui faisant porter un manteau, une robe, etc, ayant un défaut, quelque petit qu'il soit.

J. B. LABELLE

Successeur de A. Pilon & Cie.

647 et 649, rue Sainte-Catherine, Montréal.

LANTHIER & Cie.

271, rue Notre-Dame

Notre maison, comme les années précédentes, possède l'assortiment le plus complet de Chapeaux Anglais, Français et Américains de tous genres et de toutes qualités, pour hommes, jeunes gens et enfants. Pardessus imperméables de toutes descriptions. Parapluies des célèbres maisons de Martin, Sangster, etc. — Le département des Messieurs du Clergé est une de nos spécialités. Chapeaux de sois Romain et ordinaire, feutre dur et mou.

Pardessus et Manteaux en Tweed et Cachemire noir. — Les prix varient selon la qualité de l'article.

L. B. LAPIERRE

MARCHAND DE

C H A U S S U R E S

No. 60 $\frac{1}{2}$, rue Saint-Dominique

MONTREAL.

Ouvrages de pratique seulement, et réparation à bas prix.

POUR AVOIR DE

Bonnes Photographies

A BON MARCHÉ

Visitez l'établissement de

H. LARIN

18 — RUE SAINT-LAURENT — 18

M. A. BAYARD, artiste au crayon, avantageusement connu, invite le clergé et le public à visiter son atelier et garantit la ressemblance parfaite de ses portraits au crayon d'après photographies.

ÉTABLI EN 1859

HENRY B. GRAY

Chimiste-Pharmacien.

144, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparées avec soin. Première qualité de drogues et matières chimiques.

Beurre et œufs frais

Sirup et sucre d'érable nouveau

Entrepôt chez

J. B. RICHER

Marchand d'épicerie, vins, liqueurs,
etc., etc.

Coin des rues

Lagauchetière et St-Charles Borromée

J. X. PAUZÉ

MARCHAND DE

**Peintures, Vernis, Huiles
VITRES ET MASTIC**

*Spécialité : Couleurs et Matériaux de
Peintres de Voitures.*

134, rue Saint-Jacques Ouest

(Coin de la rue Saint-David)

À deux heures de marche de la Station
Saint-Jacques, côté Est.

MONTREAL.

**CHAISE MECANIQUE
DE WILSON,
Pour invalides ou autres personnes**



Elle s'ajuste comme chaise longue, de bibliothèque, à fumer ou comme un lit. C'est sans contredit la chaise la plus commode et la plus confortable. C'est un meuble magnifique, fait avec d'excellents matériaux, richement capitonné et qui reste une chaise, un canapé ou un lit. Elle peut se plier facilement et est facile à transporter. Comme notre outillage est parfait et nos ouvriers expérimentés, nous pouvons à présent la vendre pour \$30 complète.

Demandez des catalogues illustrés.

W. W. MOORE

PROPRIÉTAIRE

133 rue ST-PIERRE, Montreal.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Règlements amendés concernant les terres.

La Compagnie offre actuellement en vente des terres dans la zone du chemin de fer, le long de la ligne principale, à **\$2.50 L'ACRE ET AU-DESSUS**, avec ou sans condition de culture. On fera, à certaines conditions, une réduction de \$1.25 à \$3.50 l'acre, suivant le prix payé pour les terres. La Compagnie offre également en vente des terres **sans condition d'établissement ou de culture**. Les sections réservées le long de la ligne principale jusqu'à Moose Jaw, c'est-à-dire les sections un mille en deça du chemin de fer sont actuellement offertes en vente à des conditions avantageuses, mais seulement aux personnes qui voudront se livrer à la culture à un temps dit. Les terres de grande valeur du sud du Manitoba, concédées à la Compagnie du sud de la zone du chemin de fer, ont été transportées à la Compagnie des Terres du Nord-Ouest du Canada, à qui les acheteurs doivent s'adresser. Ces terres comprennent celles qui sont le long de l'embranchement sud-ouest du chemin de fer Pacifique Canadien, lequel sera complété et en opération cette saison jusqu'à Gretna sur la Frontière Internationale et vers l'ouest jusqu'à la montagne de Pembina, aussi les terres dans les districts des Lacs Souris, Pélican, Whitewater et Moose Mountain.

CONDITIONS DE PAIEMENT

L'acheteur pourra payer un sixième comptant et la balance en cinq paiements annuels avec intérêt à six pour cent, payable d'avance. Ceux qui achèteront sans condition de culture recevront un acte de transport de la terre, s'ils paient tout le prix comptant. On pourra faire les **PAIEMENTS AVEC LES DEBENTURES DES TERRES CONCEDEES** qui seront acceptées à **10 POUR CENT DE PRIME** sur leur valeur au pair, et les intérêts accrus. On peut obtenir des débentures à la Banque de Montréal, ici, ou à aucune de ses succursales. Pour prix et conditions de vente et tous autres renseignements concernant l'achat des terres de la Compagnie du Chemin de Fer, s'adresser à **JOHN H. MCTARVISH**, commissaire des Terres, Winnipeg.

Par ordre du Bureau,

CHARLES DRINK WATER,

Secrétaire.

ottawa, 22 jan 1883.



**Un nouveau train rapide pour New-York,
à dater de lundi, 4 juin**

L'Express pour New-York, par le chemin de fer du canal Delaware et Hudson, quittera MONTREAL, chaque jour, excepté le dimanche, à 5.30 hrs. p.m., arrivant à NEW-YORK à 7.30 hrs. a.m.

D. M. KENDRICK, agent général des passagers à Albany, N. Y.
CHAS. C. McFALL, agent général, 143, rue Saint-Jacques, Montréal.

Grande Fonderie de Cloches

BURDIN AINÉ

Rue de Condé, 28

LYON.

Fournisseur des Cathédrales de
Agen, Autun, Avignon, Aix, Alger, Port-d'Espagne, Constantine, Gap, Grenoble,
Valence, Tunis.

Accords de cloches; carillons; montures de tous systèmes; heffrois en fer; ameublement complet des clochers. Médailles aux expositions universelles: Paris 1855, 1867 et 1878; Lyon 1872; Sidney 1879; Clermont-Ferrand 1880; Académie nationale 1878.

Représentée à Montréal par **M. R. BEULLAC**, 229, Notre-Dame.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Cadieux & Derome

205 & 207 RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Au Clergé—Nouveautés.

<i>Acta Pii IX</i> quædam ad fidem spectantia necnon concilii vaticani primi canones et decreta (1869-1870), 1-18	\$ 0.15
<i>R. P. dom Pr. Guéranger</i> —L'année liturgique, 11-12	12.00
Vient de paraître: Tome II, le temps après la Pentecôte, 1-12	1.00
<i>R. P. dom Pr. Guéranger</i> —Institutions liturgiques, 3 in-8	7.50
Vient de paraître: Tome III, 1-8	2.50
<i>Bernardini</i> opera omnia, à Piconio, édition nouvelle et très complète, 5-8	6.25
<i>Épîtres de saint Paul</i> —Analyse logique et raisonnée par l'abbé J. M. Péronne, 2-8	3.00
<i>D'Hauterive</i> —La somme du prédicateur, renfermant 4 instructions homilétiques sur chacun des évangiles des dimanches et des fêtes, 8-8	12.00
Sont parus: Vol. Ier, l'Avent	1.50
Vol. II, l'Épiphonie	1.50
N.—L'on peut se procurer chaque volume séparément, ou recevoir chaque volume au fur et à mesure de son apparition en souscrivant pour l'ouvrage entier. Même remarque pour l'ouvrage suivant:	
<i>L'abbé Maistre</i> —Grand Sermonnaire contenant tous les sujets de la chaire catholique, discours sermons, homélies, etc., 8-8	\$15.00
Sont parus: Tome Ier, sur les articles du Symbole et les vérités de dogme se rattachant à chaque article du Credo, 1-8	1.88
Tome II, instructions sur les commandements de Dieu et de l'Église, 1-8	1.88
<i>Jules Affray</i> —Le rétablissement du Monopole universitaire, 1-8	0.40
<i>L'ami du clergé</i> —Revue de toutes les questions ecclésiastiques, 4-4	8.00
Tome IV (1882), quatrième année, 1-4	2.00
<i>S. Thomas Aquinas</i> opera omnia, Tome Ier	12.50
Édition de la Propagande, sous la direction du cardinal Zigliara, magnifique édition in-folio avec portrait.	

